

Compte rendu de séance

Séance du 30 novembre 2022

L'an 2022 et le 30 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de PERDIGEON Alain, Maire

Présents : M. PERDIGEON - M. FRANCOIS – MME RIASSE – MME MEYSTER – Mme GEYER - M. FERREIRA SERRAO - Mme PARPEX - M. DELAVEAU - M. PINGITORE - M. POISSON

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : -

Absent(s) ayant donné procuration : M. PAUMIER pouvoir à MME RIASSE

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2022 lequel n'apporte aucune observation.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Votants : 11

Date de la convocation : 25/11/2022

Date d'affichage : 25/11/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme RIASSE Isabelle

Objet(s) des délibérations

Point n°1 : Décision modificative n°3

Considérant la nécessité de procéder à une modification budgétaire pour un ajustement des dépenses de fonctionnement, en l'occurrence pour l'appel du SIRPP,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la délibération modificative n°3 au budget communal.

Point n°2 : Demande d'aide communautaire auprès de la CAESE pour la mise aux normes du tableau électrique de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose la nécessité de remettre aux normes le tableau électrique de la salle de fêtes et présente les devis présentés par les entreprises STOLA et ENZARA

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE, APRES AVOIR DELIBERE, RETIENT la société ENZARA et APPROUVE la demande de subvention.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
	Montant HT		Montant demandé
Travaux de mise aux normes du tableau électrique de la salle des fêtes	1 939.78€	CAESE	969.89€
		Autofinancement	969.89€
TOTAL	1 939.78€	TOTAL	1 939.78€

Point n°3 : Motion sur les finances

Monsieur le Maire présente la motion sur les finances présentée par l'Association de Maires de France.

La commune de Marolles en Beauce soutient les positions de l'AMF qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023
- de maintenir l'indexation des bases fiscales
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.
- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances
- Créer un bouclier énergétique d'urgence
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la motion présentée.

Questions diverses :

∞ Projet éolien : Les maires concernés doivent se réunir la 1^{ère} semaine de décembre 2022 pour décider d'une consultation commune des habitants.

∞ Le Conseil décorera le village pour Noël le samedi 10 décembre 2022 à 10h. Philippe DELAVEAU et Gérard FRANCOIS géreront la plantation du sapin.

∞ Les vœux du Maire auront lieu le 14 janvier 2023 à 17h.

∞ Le curage de la rigole d'évacuation d'eau de pluie est à envisager, Philippe DELAVEAU va demander à la société APRR.

∞ 14 jardinières sont prêtes et seront livrées le 15 décembre 2022. Le reste arrivera en janvier 2023.

Séance levée à: 21:33

En mairie, le 30 novembre 2022
Le Maire
ALAIN PERDIGEON